



MENER A BIEN LA TRANSMISSION DE SA FERME (3 jours)

OBJECTIFS

Acquérir les compétences pour transmettre son exploitation en prenant compte des composantes qui permettront aux cédants et aux repreneurs de réaliser une opération positive et gratifiante.

PROGRAMME

Mardi 15 Février

Se préparer à la transmission en comprenant les différentes phases du parcours. Enjeux et outils existants pour faciliter le diagnostic de cession. Identifier les facteurs clés pour bien se préparer à la transmission.

Mercredi 16 Février

Savoir créer une relation saine avec le repreneur. Savoir mettre en place une stratégie d'actions pour son projet de transmission (définition de son projet de transmission, définition des critères de sélection, les points où l'on va tolérer des changements...).

Lundi 7 Mars

Maîtriser les aspects administratifs dans le parcours à la transmission. Les points réglementaires, la valeur des biens et le foncier (les baux, les différents modes de session). Maîtriser les aspects juridiques et fiscaux dans le parcours à la transmission.

Méthodes pédagogiques : Apport théorique en salle



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



WWW.QUALICERT.FR



Les 15 et 16 Février et le 7 Mars 2022



Locaux de l'ADEAR du Gers 56 avenue des Pyrénées 32000 AUCH

Intervenant : Francis Varennes juriste fiscaliste et formateur (IPSO FACTO) et Dominique Lataste psychosociologue, formateur et chercheur associé Université Paul Valéry Montpellier

Responsable de formation : Thibaut Chouanneau

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Mener à bien la transmission de sa ferme

DATES : 15 et 16 Février, et 7 Mars 2022

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE :

VOTRE STATUT MSA :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Salarié(e) agricole | <input type="checkbox"/> Chef d'exploitation |
| <input type="checkbox"/> Autre, précisez :
..... | <input type="checkbox"/> Cotisant(e) solidaire |
| | <input type="checkbox"/> Porteur de projet avec PPP agréé |

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 100 euros une semaine avant le démarrage de la formation** à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers
56 avenue des Pyrénées
32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 86 ou à contact@adear32.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité de formation : 73320036332

MENER A BIEN LA TRANSMISSION DE SA FERME

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 21 heures.

Pré-requis : Aucun.

Public : Agriculteurs en réflexion sur la transmission de leur ferme et candidats à la reprise d'une ferme.

Lieu et horaires : le 15 et 16 Février, et le 7 Mars 2022, dans les locaux de l'ADEAR au 56 avenue des Pyrénées 32000 AUCH de 9h30 à 17h30.

Repas de midi : Repas tiré du sac pris sur place.

Accessibilité handicap : Accessibilité de personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour adapter les conditions d'accès à votre situation.

Coût et prises en charge :

- **Prise en charge VIVEA :** agriculteurs installés à jour de leur cotisation professionnelle (chef d'exploitation, cotisant solidaire) et porteurs de projet avec PPP validé. Des documents peuvent vous être demandés pour justifier de votre situation. Votre enveloppe formation sera décomptée de : **609 euros**

- **Financement personnel :** 300 euros (soit 100€/jour)

Crédit d'impôt : Si vous êtes au régime d'imposition au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités de fin de formation :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale.